

Fiche technique

Le Fonds Carbone est un fonds dédié au financement de projets permettant la réduction de GES. Le gestionnaire du fonds est une entité dont Fondation CSN et la Coop Carbone sont actionnaires à 50 % chacun. La Coop Carbone est une coopérative dont Fondation est l'un des membres fondateurs et le partenaire principal. Ce fonds permettra de financer des projets de réduction GES, en contrepartie des crédits compensatoires qui seront générés (« financement par contrat carbone »). Il est le premier fonds de ce type à être créé au Québec et sera l'un des plus importants en activité dans le monde.

Offre financière du fonds carbone

Le produit offert par le fonds consiste en une offre de financement par contrat carbone hors bilan. Les contrats carbones complètent un montage financier d'un promoteur de projet de réduction et se comporte comme de l'équité non dilutive plutôt que de la dette.

Les principales caractéristiques des contrats carbones

Promoteur : Le promoteur est une personne morale qui réalise un projet de réduction de gaz à effet de serre et qui génère des crédits compensatoires. Des exemples de promoteurs sont des émetteurs (opérateurs de mines, des éleveurs de bétail, des exploitants forestiers, des entreprises dont les activités nécessitent l'utilisation de réfrigérants synthétiques, etc.) ou des opérateurs de projets de réductions de GES.

Montant : Le contrat sera pour un montant minimum de 500 k\$ et d'un maximum de 2 M\$. Un maximum de 10 % du fonds peut-être investi dans un même projet et de 20 % dans des projets appartenant au même promoteur.

Remboursement et rendement : Le remboursement de capital et le rendement sont prélevés à même les crédits qui vont être générés par le projet financé en 2 phases :

Phase1 : Durant la période de remboursement du capital, les crédits générés sont transférés directement au fonds à une valeur escomptée par rapport à la valeur au marché. L'escompte est le générateur de rendement durant cette période

Phase 2 : Une fois le capital remboursé, le fonds s'engage à acheter pour la durée restante au contrat carbone, les crédits qui vont être générés par le projet, et ce, toujours à escompte par rapport au prix du marché. L'escompte est le générateur de rendement durant cette période.

Garanties : Le Fonds prendra en garantie les crédits compensatoires générés par le projet pour la durée du contrat carbone ou jusqu'au remboursement du capital.

Nombre de projets financés : Le fonds prévoit le financement de 15-25 projets.

Fonctionnement

- La gestion du Fonds sera assumée par un commandité détenu à 50 %/50 % par Fondation et la Coop Carbone;
- L'analyse des dossiers sera réalisée par le commandité et recommandée au conseil du commandité pour autorisation.

Gouvernance

Le Fonds Carbone sera géré par le commandité Gestion Fonds Carbone Inc. détenu à 50 %/50 % par Fondation CSN et la Coop Carbone.